



### Règlement - Annexe

Entrée en vigueur : 01/09/2025

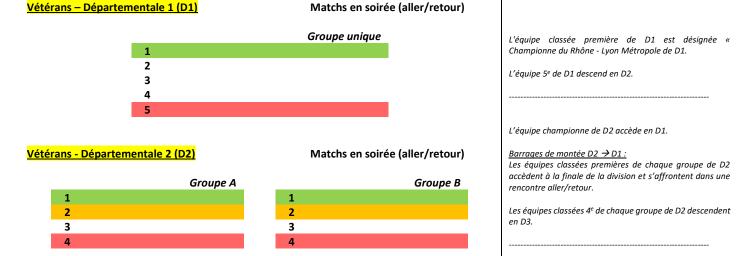
Validité : permanente Secteur : Vie Sportive Nombre de pages : 1

#### **SECTEUR VIE SPORTIVE - COMMISSION DEPARTEMENTALE COMPETITIONS**

## VICTOR CHAMPIONNAT DU RHÔNE - LYON METROPOLE INTERCLUBS VETERANS Saison 2025 / 2026

## ANNEXE 1 – FONCTIONNEMENT DES DIVISIONS, MONTEES ET DESCENTES

Cette annexe vous présente les principes de constitution des divisions du VICTOR Championnat du Rhône – Lyon Métropole Interclubs Vétérans ainsi que les principes retenus concernant les montées, descentes et barrages.



# <u> Vétérans – Départementale 3 (D3)</u>

## Matchs en soirée (aller simple)

La Départementale 3 est constituée d'un nombre de groupes défini suivant le nombre d'équipes inscrites. La composition de chaque groupe est définie par le nombre d'équipes inscrites.

Les groupes de 5 équipes en formule aller simple seront privilégiés.

Toutefois, la Commission Départementale Compétitions se réserve le droit de modifier l'organisation de la Départementale 5 en fonction du nombre d'équipes inscrites lors de la clôture des engagements.

## <u> Vétérans – Départementale 4 (D4)</u>

### Matchs en soirée (aller simple)

La Départementale 4 est composé du nombre d'équipes restantes lors de la clôture des engagements du VICTOR Championnat du Rhône - Lyon Métropole Interclubs Adultes.

Les groupes de 5 équipes en formule aller simple seront privilégiés.

Toutefois, la Commission Départementale Compétitions se réserve le droit de modifier l'organisation de la Départementale 4 en fonction du nombre d'équipes inscrites lors de la clôture des engagements.

### Barrages de montée D3 → D2 :

Les équipes classées premières de chaque groupe de D3 accèdent aux phases finales de montée et s'affrontent afin de désigner l'équipe championne de la division, ainsi que de déterminer les 2 équipes promues en D2 la saison suivante et un ordre de priorité si nécessaire.

Des matchs de classement peuvent être proposés par la Commission Départementale Compétitions aux équipes n'accédant pas aux phases finales.

Aucune montée ou descente ne peut s'opérer entre la D3 et la D4.

Dans le cas où la D4 prend la forme de plusieurs groupes, les équipes classées premières de chaque groupe accèdent à des barrages pour jouer le titre sans possibilité de montée.

Dans le cas où la Départementale 4 prend la forme de plusieurs groupes, les équipes classées premières de chaque groupe de Départementale 4 accèdent à des phases finales permettant de disputer le titre de la division.

Des matchs de classement peuvent être proposés par la Commission Départementale Compétitions aux équipes n'accédant pas aux phases finales.

Aucune montée ou descente ne peut s'opérer entre la D3 et la D4.